

DEPARTEMENT DE  
SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	23
Membres représentés	9
Membres absents	3
Secrétaire de séance	19 juin 2024
Date de la convocation des conseillers	19 juin 2024
Date de l'affichage de la convocation	19 juin 2024



**PRÉSENTS :**

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Monsieur Alain GOREZ, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.** Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Aada TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Rachid BENYAHIA, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Pascal GIACOMEL, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERRE, Madame Aurélie TASTAYRE, Monsieur Samir METIDJI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

Madame Christine GINGUENÉ, donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO  
Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Gabriel GREZE  
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT  
Madame Maria ALVES donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,  
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE  
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES  
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX  
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET  
Madame Danièle KAMENI donne pouvoir à Madame Emma ABREU,

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur William MUSUMECI  
Madame Nadia GHARNIT  
Madame Laurence GROSSI

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1, R2313-3 et R2313-8,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 13 mai 2024,

**Considérant** que les ajustements de postes, dans une démarche de gestion des emplois et des compétences permettent d'adapter les postes aux besoins des services municipaux.

**Considérant** que dans ce cadre, il convient régulièrement de créer ou supprimer des postes de la collectivité.

**Considérant** que la commune a engagé des actions visant à développer sa Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et notamment son suivi des effectifs, qu'elle souhaite le plus fin possible.

**Considérant** que l'outil central de la GPEC est le tableau des effectifs, qu'il représente la photographie des effectifs à un instant donné.

**Considérant** qu'il comporte deux parties, la première présente les emplois permanents et la deuxième les emplois non permanents.

**Considérant** que celui-ci est modifié en fonction des ajustements de postes et qu'il est présenté et mis à jour lors de chaque ajustement de poste.

**Considérant** qu'en outre, la Commune doit être en mesure de communiquer au comptable public, pour tout recrutement d'agent public en contrat, la référence de la délibération créant l'emploi et ce conformément au CGCT. Le tableau des effectifs présenté, répertorie l'ensemble des postes actuellement créés et budgétés.

**Considérant** qu'il permet donc de répondre à l'obligation légale de transmettre au comptable public une référence de délibération pour tous les recrutements d'agents contractuels.

**Considérant** qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification du nombre d'heures de travail (augmentation ou diminution) l'avis du Comité Social Territorial est requis.

Entendu, l'exposé de Monsieur Frédéric BOUCHE,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Création de 2 postes d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre la mise en stage** de deux agents du service éducation suite à leur réussite au concours.

Cette création sera compensée par la suppression de deux postes d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

**Création d'un poste d'adjoint technique afin de permettre la mise en stage** d'un agent au centre technique municipal.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

**Création d'un poste d'adjoint d'animation afin de permettre la mise en stage** d'un agent au service jeunesse.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

**Création d'un poste de rédacteur afin de permettre la mise en stage** d'un agent du service évènementiel suite à sa réussite au concours.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint administratif par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

**Création d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de permettre l'intégration directe** dans ce grade d'un agent de la médiathèque

La création de ce poste sera compensée par la suppression d'un poste d'éducateur principal de 1<sup>ère</sup> classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du comité social territorial.

**Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe afin de permettre l'intégration directe** dans ce grade d'un agent du conservatoire.

La création de ce poste sera compensée par la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du comité social territorial.

**Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine afin de permettre le recrutement** d'un agent à la médiathèque municipale.

Cette création sera compensée par la suppression d'un poste d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe par délibération du Conseil Municipal en fin d'année 2024, après avis du Comité social territorial.

**Article 2:**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024

**Article 3 :**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au sous-préfet de Meaux, à Madame la comptable des finances publiques de Meaux et inscrit au recueil des Actes Administratifs.

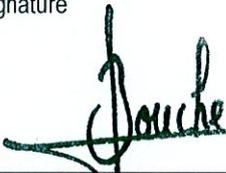
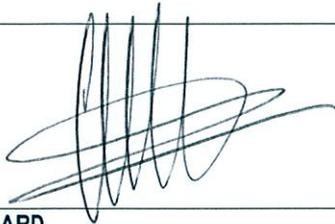
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'État.

**Adopté après le vote suivant :**

**32 votants dont 9 pouvoirs**

**31 pour dont 9 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)**

**1 abstention (Monsieur Sicre de Fontbrune)**

Signature 		Signature 
<b>Frédéric BOUCHE</b> Maire		<b>Caroline DIGARD</b> Secrétaire de séance